

*Initiatives ministérielles*

beaucoup pour les gens du Manitoba, ou même d'ailleurs, qui éprouvent des difficultés avec la Loi sur l'immigration.

Avant de poursuivre, j'aimerais que nous prenions le temps de remercier les nombreux fonctionnaires qui, partout au pays et dans le monde, font de leur mieux pour essayer de répondre à nos nombreuses demandes de renseignements ou de clarification concernant le statut de certains de nos électeurs et qui remplissent des monticules de papiers pour que, dans ce pays, nous ayons la meilleure politique d'immigration possible.

Je sais qu'à chaque fois qu'une demande est faite au nom d'un électeur de Winnipeg-Nord-Centre, les fonctionnaires sont très généreux de leur temps et très honnêtes dans la façon dont ils traitent chaque cas individuellement.

L'immigration est une question qui préoccupe les habitants de Winnipeg-Nord-Centre car un grand nombre de personnes font de ce quartier de la ville leur premier lieu de résidence au Canada. Du fait que les logements y sont d'un prix raisonnable et que les services y sont facilement accessibles, les gens choisissent de vivre dans ce quartier lorsqu'ils entament leur nouvelle vie et, lorsqu'ils deviennent plus prospères, ils vont s'installer dans d'autres villes ou en banlieue de Winnipeg. Toutefois, lorsqu'ils arrivent, ils sont entièrement démunis, et nous devons mettre en place un système qui réponde mieux aux problèmes auxquels font face ces nouveaux Canadiens.

Mais cela dépasse le cadre du projet de loi C-86 à l'exception d'un point important que j'aimerais soulever pour qu'on y réfléchisse au cours de ce débat. L'esprit dans lequel nous traitons les étrangers qui arrivent au Canada devrait être à l'image de la démocratie et de la société ouverte qu'est notre pays.

J'ai toujours été frappé de voir des gens qui arrivent, par exemple, du Viêt-nam, dans le cas de la communauté indochinoise de Winnipeg, de Hong Kong ou de la Chine, dans le cas de la communauté asiatique de Winnipeg, de voir que ces gens sont accueillis ici grâce aux politiques sur les réfugiés et l'établissement, et qu'ils s'efforcent de s'établir et de bien subvenir à leurs besoins. Or, lorsqu'ils veulent prolonger leurs racines en invitant d'autres membres de leurs familles, des amis ou des étudiants de leur famille étendue à s'installer ici, ils se heurtent à de nombreux obstacles.

Lorsque nous recevons au Canada des immigrants de tous les coins du monde, nous devrions comprendre que nous nous engageons dans un processus de changement. Notre société n'est pas celle de 1900 ni celle de 1950; en l'an 2000, elle sera entièrement différente.

Les députés de la Chambre des communes doivent s'assurer que les lois sont mises à jour afin qu'elles respectent ceux qui feront dorénavant partie de notre société et qu'elles répondent à leurs besoins. Quand il s'agit de définir les familles et de déterminer quel réfugié est acceptable ou non, nous devons être conscients du fait que nous travaillons pour le pays qui se développe actuellement et pour la société du XXI<sup>e</sup> siècle et non pour le pays du passé.

Je m'exprime ainsi parce que, dans bien des cas, les décisions ne sont pas faciles à prendre et ne viennent pas naturellement. Permettez-moi de citer un exemple. Pour fonder une entreprise familiale, pour gagner de l'argent dans une société étrangère, les gens se fient généralement aux membres de leurs familles en qui ils ont confiance. Il importe peu que ces personnes parlent la langue du pays; l'important, c'est qu'elles sachent parler la langue de la famille, qu'on puisse leur confier des sommes d'argent, qu'elles connaissent un métier ou un secteur en particulier, par exemple le commerce du bois, et qu'elles viennent de familles où l'on pratique le même métier depuis des générations.

Lorsque quelqu'un se lance en affaires dans un milieu qu'il ne connaît pas, il veut être entouré de sa famille afin d'avoir plus d'assurance face à la culture ainsi qu'à l'éthique des gens de sa nouvelle société et de mieux comprendre la façon dont ils se comportent en affaires.

• (1810)

Certes, nous accueillons ces gens d'affaires, mais nous ne leur offrons pas un environnement des plus généreux. Quand ils viennent dire à leur député fédéral: «Nous voudrions faire venir des membres de notre famille pour qu'ils nous aident dans notre entreprise», c'est parfait, mais, face au processus de réglementation, il nous est presque impossible de faire quoi que ce soit à cet égard.

En examinant le projet de loi C-86, nous devrions nous demander si nous sommes vraiment en train de modifier la loi de telle façon que nous puissions aider ceux qui viennent s'installer au Canada à s'enraciner davantage et à mieux réussir financièrement, afin qu'ils soient un jour du nombre de nos gens d'affaires et de nos spécialistes en tous genres. Ce sont les enseignants, les gens d'affaires ou les propriétaires de grandes entreprises de demain.

Nous devons envisager la question du point de vue de la macroéconomie, ce qu'on n'associe pas généralement